

## 2.5.2 Fiche sectorielle Eau

### 1- Organisation du secteur de l'Eau et de l'Assainissement

---

Le Ministère de la Production, de l'Environnement, de l'Energie, de l'Industrie et de l'Artisanat conduit la politique nationale en matière de gestion des ressources en eau au niveau de l'Union des Comores. Il assure la maîtrise d'ouvrage des différents projets de développement dans le secteur de l'eau et de l'assainissement à travers sa Direction Générale de l'Energie, des Mines et des ressources en EAU (DGEME), créée en 2009.

Un Comité Sectoriel Eau et Assainissement a été mis en place placé sous l'égide du Commissariat Général au Plan, en vue de coordonner et harmoniser l'aide extérieure et les activités dans le secteur. Premier partenaire du secteur, l'AFD assure le chef de filat et s'efforce de favoriser la coordination des intervenants.

Au niveau des îles, les Commissariats en charge de l'Eau définissent et identifient les besoins d'investissements et de développement du secteur à la base, par le biais des Directions Régionales de l'Eau (DRE, créées en 2011). Les DRE d'Anjouan et de Mohéli travaillent en étroite collaboration avec l'Union des Comités d'Eau d'Anjouan (UCEA créée en 2002) et l'Union des Comités d'Eau de Mohéli (UCEM créée en 2008) qui assurent officiellement, depuis 2009, pour les financements mis en place par l'AFD, le rôle de maîtrise d'ouvrage déléguée sur ces deux îles.

### 2 - Contexte sectoriel

---

Les textes qui constituent la base juridique du service de l'eau sont peu nombreux. Ils se résument à ce jour à la loi n° 94-037 du 21 décembre 1994 portant Code de l'eau de l'Union des Comores. La BAfD appuie, au travers du projet d'amélioration de l'eau potable et de l'assainissement (PAEPA), l'élaboration du cadre institutionnel du secteur intégrant la réforme du Code de l'eau.

Aux Comores, l'accès de la population à l'eau potable est très faible. En effet, sur l'ensemble des 3 îles seul le réseau de la péninsule de Sima (16 600 habitants) à Anjouan, nouvellement réalisé sur financement AFD, dispose d'une station de traitement. Malgré les investissements réalisés dans ce secteur, plus de 85% des comoriens ne bénéficient pas encore d'un accès à l'eau potable mais uniquement à une ressource dite « aménagée », sinon à de l'eau pluie recueillie dans des citernes (principalement en Grande Comore). L'eau distribuée à partir des sources de surface (Anjouan et Mohéli) est souvent de mauvaise qualité et non contrôlée, avec pour conséquence une vulnérabilité accrue des populations aux risques de maladies hydriques.

La pratique du paiement de l'eau est encore peu répandue. Dans l'agglomération de Moroni, la gestion du système d'alimentation en eau est confiée à une société d'état, la Ma-Mwé alors qu'à Fomboni (Mohéli) le service est confié par contrat d'affermage à un opérateur privé, la SOGEM. Quant à Mutsamudu (Anjouan), la municipalité peine à faire fonctionner le service public de l'eau du fait d'un réseau vétuste dépourvu de compteurs.

Dans les milieux ruraux, et pour pallier le vide institutionnel, les habitants se sont organisés en comités de gestion de l'eau (CGE). Sur l'île d'Anjouan et sur celle de Mohéli, ces comités se sont constitués en fédération, respectivement l'UCEA et l'UCEM. Ces structures sont encore fragiles et ont besoin de voir rapidement leurs ressources propres consolidées. En attendant elles vivent essentiellement de leurs rémunérations pour leur mission de maîtrise d'ouvrage qui leur a été déléguée par le Gouvernement.

Les principaux défis du secteur de l'eau sont :

- i. la mise en place d'un cadre institutionnel et d'une stratégie de développement de l'accès à l'eau potable ;
- ii. l'augmentation rapide du taux d'accès à l'eau potable. Celle-ci passe par l'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire, la multiplication des investissements dans le secteur pour améliorer notamment la qualité et la gestion des réseaux, ainsi que l'augmentation des moyens financiers consacrés au développement du secteur ;

- iii. l'émergence de structures professionnelles pour assurer la gestion des réseaux ce qui suppose le paiement régulier de l'eau, mais aussi un appui au fonctionnement des réseaux en attendant que leur gestion ait pu atteindre l'équilibre d'exploitation ; et
- iv. la protection de la ressource mise à mal sur Anjouan et Mohéli par une déforestation non contrôlée conduisant à un assèchement des écoulements de surface.

### **3 – Les principaux PTF du secteur de l'eau aux Comores**

---

A travers les financements de l'AFD, la France est le principal partenaire financier du Gouvernement comorien intervenant dans le secteur de l'eau (avec 14,4 M € depuis 2009 + 4,2 M € de délégation de l'UE pour 3 projets – un sur chaque île).

A ses côtés, la BAFD est un partenaire essentiel du secteur, notamment au travers du PAEPA. Avec environ 10 M €, elle appuie la mise en place d'un cadre institutionnel et organisationnel du secteur et réhabilite/étend les réseaux d'adduction dans 4 villes (Moroni, Mbéni, Mutsamudu-Ouani et Fomboni) au niveau des 3 îles.

Le PNUD, avec des moyens plus modestes, intervient dans le secteur de l'eau à travers le projet d'Adaptation aux Changements Climatiques. Les actions prévues visent les trois îles et s'articulent autour de deux principaux axes : l'alimentation en eau des populations et l'adduction d'eau à usage agricole.

La Banque Mondiale s'est retirée du secteur alors qu'elle a financé à travers le FADC divers projets d'adduction dans les années 90.

L'UNICEF intervient de manière ponctuelle à travers des fonds d'urgence. Son intervention aux Comores est plutôt axée sur l'assainissement (construction des latrines) et la promotion de l'hygiène notamment en milieu scolaire.

Globalement sur les 5 dernières années il peut être estimé que les investissements dans ce secteur ne dépassent pas 7 millions d'euros par an. Ce qui demeure largement insuffisant compte tenu des besoins du pays. A noter par ailleurs que ces investissements concernent quasi exclusivement l'accès à l'eau et non l'assainissement qui reste un domaine où tout reste à faire

### **4 - Les interventions de l'AFD dans le secteur de l'eau (voir détails dans les fiches projets jointes)**

---

L'AFD intervient dans le secteur de l'eau depuis de nombreuses années. D'abord, dans les années 80-90 avec le soutien financier sur Moroni de l'entreprise Eau et Electricité des Comores (EEDC) et le financement de la société CEE en remplacement de l'EEDC ancêtres de l'actuelle Ma Mwé) qui a permis de mobiliser l'opérateur Vivendi. Une partie importante du financement a été affectée au réseau d'eau potable de la capitale Moroni.

Depuis 2004, suite aux difficultés rencontrées dans cette opération (essentiellement pour des raisons de non paiement des consommations d'électricité), l'AFD oriente sa stratégie d'intervention vers la gestion des réseaux d'eau, principalement en milieu rural au travers de nombreux projets :

- **Le Projet d'Appui à la Gestion de l'Eau Communautaire « PAGEC »** (2004-2009 ; 1,5 M€) visait à accompagner/relancer la gestion communautaire des réseaux et améliorer la gestion des ressources. Le projet a permis la création de l'UCEA et de l'UCEM.
- **Le Projet de Renforcement des Services de l'Eau « ReSEAU »** (2009-2011 ; 750.000 €) qui avait comme objectif de consolider/renforcer les capacités de l'UCEA et l'UCEM sur leur rôle de Maître d'Ouvrage Délégué du secteur de l'EAU.
- **Le Projet d'Approvisionnement en Eau Potable de la péninsule de Sima à Anjouan « AEP Sima »** (2010-2014 ; 4,5 M€) visant (i) l'amélioration du taux d'accès à l'eau potable des populations de la péninsule de Sima (16 600 hab.) par la réalisation d'un réseau de production (captage et station de traitement) et de distribution alimentant à la fois des branchements privés et des bornes fontaines et (ii) la mise en place d'un service public de l'eau.
- **Le Projet d'Approvisionnement en Eau Potable de la région de Djandro à Mohéli « AEP Djandro »** (2011-2015 ; 4,2 M€) visant (i) l'amélioration du taux d'accès à l'eau potable des populations du plateau du

Djandro (7 200 hab.) par la réalisation d'un réseau d'adduction neuf et (ii) la mise en place d'un service public d'eau.

- **Le Projet Pilote de Gestion du Service Public de l'Eau en Milieu Rural sur l'île de la Grande Comore « GECEAU »** (2012-2016 ; 5,5 M€) visant (i) à mobiliser les ressources en eau au travers d'une campagne de forages, (ii) la réalisation/réhabilitation des adductions d'eau potable inter-villageoises sur deux zones pilotes et (iii) la réalisation de systèmes de recueil des eaux de pluie.
- **Le Projet d'Approvisionnement en Eau Potable de l'agglomération de Domoni à Anjouan « AEP Domoni »** (2013-2017 ; 5,7 M€ dont 4,2 M€ délégation UE) visant (i) l'amélioration du taux d'accès à l'eau potable des populations de Domoni (2<sup>ème</sup> centre urbain de l'île avec 20 000 hab.) par la réalisation d'un réseau d'adduction d'eau potable (captage d'une source et traitement des eaux brutes) et (ii) la mise en place d'un service public de l'eau.

## **5- Perspectives d'appui de l'AFD**

---

L'appui au secteur de l'eau et de l'assainissement est devenu un axe de concentration des appuis de l'AFD aux Comores. Des engagements ont été pris au titre du DCP intérimaire 2012-2014 qui auront été globalement tenus. Pour la période 2015-2019 qui fait l'objet d'un nouveau document stratégique (SCA2D) en cours de validation par le Gouvernement comorien et ses partenaires, l'accès à l'eau potable figure toujours à juste titre comme une priorité. L'AFD pourrait donc garder cet axe comme un de ses secteurs de concentration sur cette période faisant l'objet d'une programmation conjointe avec l'UE.

Ainsi il est d'ores et déjà envisagé un nouveau financement en 2015 sur l'île d'Anjouan visant (i) l'accompagnement et l'amélioration de la gestion des systèmes d'adduction d'eau réalisés récemment et (ii) la réalisation/réhabilitation de nouvelles infrastructures d'alimentation en eau potable.

En fonction des ressources disponibles, deux nouvelles opérations pourraient être identifiées sur cette période de 5 ans qui pourraient se concentrer sur les zones offrant les meilleures potentialités pour mettre en place une gestion efficace et durable du service de l'eau et consolider ainsi les services d'opérateurs professionnels.

Par ailleurs l'agence continuera d'appuyer la direction générale chargée du secteur de l'eau et de l'assainissement. Une attention particulière sera apportée à la réalisation de schémas directeurs dans les 3 îles qui permettront de coordonner les initiatives des partenaires notamment émanant de la coopération décentralisée.

A ce titre l'installation d'une plateforme PsEau à Mayotte appuyée par l'AFD sera très utile pour partager les bonnes pratiques en matière de gestion des réseaux d'eau et sensibiliser les responsables aux questions liées à l'assainissement

---